Annuler une commande passée dans un magasin

Par Visiteur

Bonjour ,

J'ai acheter un poele dans un magasin , je souhaite savoir si je peux me retracter , j'ai verser 2000 ? d'accompte .
si je bon de commande et au deux nom mais que un seul l'a signé ou si il n'y a pas de montant HT. . .

merci

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai acheter un poele dans un magasin , je souhaite savoir si je peux me retracter , j'ai verser 2000 ? d'accompte .
si je bon de commande et au deux nom mais que un seul l'a signé ou si il n'y a pas de montant HT. . .

Le contrat prévoit-il une faculté de rétractation?

Très cordialement.

Par Visiteur

[

non il n'y a pas de faculté de rétractation sur le contratc

Par Visiteur

Cher monsieur,

Dans ce cas, vous n'avez pas la possibilité de vous rétracter. L'existence du montant HT n'est pas une formalité ad validitatem, c'est à dire que l'absence de cette mention n'a pas pour effet d'entrainer la nullité du contrat.

Quant à l'absence de signature de l'un des conjoints, elle a simplement pour effet de le libérer de son engagement. Autrement dit, seul celui qui a signé est bien engagé dans la vente.

Mais la vente reste malheureusement pour vous parfaitement valable conformément à l'article 1134 du Code civil.

Très cordialement.

Par Visiteur

Juste une precision , c'est mon amie qui a fait le cheque , nous somme pascé , peux elle reclamer son cheque ?

je vous remercie encore , bonne fin de journée

Par Visiteur

Bonjour,

Juste une precision , c'est mon amie qui a fait le cheque , nous somme pascé , peux elle reclamer son cheque ?

Non malheureusement, puisque dans ce cas, la signature du chèque suffira à établir que votre amie a bien souhaité contracté cet achat. Elle se retrouve donc engagé.

Et quand bien même elle réussirait à prouver qu'elle n'a pas voulu s'engager, alors on considérerait que votre amie a fait un chèque dans le but de vous faire une donation indirecte. Dans un cas comme dans l'autre, le chèque est malheureusement perdu...

Très cordialement.